



DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA GUADELOUPE

Service : Pôle Sport

Affaire suivie par : Maggy Gaveau

Téléphone : 0590 81 01 72

Maggy.gaveau@drjcs.gouv.fr

Christian.janura@jeunesse-sports.gouv.fr

Référence : 2012 / 16

Le 13 janvier 2012

Le Délégué Territorial Adjoint du CNDS

et

Le Président du CROS de Guadeloupe

A

Madame, Monsieur les Présidents
d'association sportive (clubs et ligues)

Madame, Monsieur,

La commission territoriale du CNDS de la Guadeloupe se réunit le 01 février 2012. Cette commission lancera la campagne de subvention 2012 au titre de la part Territoriale du CNDS.

Par conséquent, nous vous communiquons dès à présent les dates et lieux des réunions d'information pour les clubs, ligues et comités.

Pour toutes informations et afin d'obtenir des réponses aux questions pratiques qui peuvent se poser sur la constitution du dossier, nous vous invitons à participer aux réunions d'information suivantes:

- **Marie Galante :** le samedi 04 février à 11h00 (salle de réunion de la communauté de communes).
- **Saint Barthélemy :** le mardi 07 février à 18H00 (Hôtel de la collectivité – Gustavia)
- **Saint Martin :** le mercredi 08 à 18H00 (Hôtel de la collectivité - Marigot)
- **Pointe à Pitre :** le lundi 13 février à 18H00 (DJSCS – site du Raizet – ancien aéroport)
- **Basse-Terre :** le mardi 14 février à 18H (DJSCS – site de Basse Terre – Bd Maritime)

Lors de ces réunions, la note explicative vous sera présentée, celle-ci doit vous aider à compléter le dossier de demande de subvention (CERFA).

Votre dossier devra être retourné pour le **12 mars 2012 délai de rigueur**, pour permettre à votre association d'être créditée au plus tôt de la subvention qui vous serait allouée par la commission. Pour effectuer votre demande vous vous aiderez de la notice qui détaille les modalités de renseignement du dossier CERFA. Nous attirons votre attention sur la rédaction des fiches 3.1 (description de l'action à financer) et 6.2 (relative au bilan de l'action subventionnée l'année passée). Les dossiers des associations qui ne fourniront pas ces fiches, ne seront pas instruits.

Afin de vous simplifier la tâche, nous vous proposons de télécharger à compter du 02 février 2012 le dossier CERFA sur les liens internet suivants :

Site internet du CROS de Guadeloupe : <http://www.crosgua.org/>.

Site de la préfecture de Guadeloupe : <http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/>

Quelques exemplaires du dossier CERFA seront également disponibles en retrait papier auprès de la DJSCS (site de Basse Terre, site du Raizet), du CROSGUA, de la Préfecture de St Martin et de St Barthélémy auprès de Me ROY BELLEPLAINE au 0590 26 09 23 et de la communauté de commune de Marie Galante.

Une fois complété, l'original du dossier CERFA doit être adressé à la DJSCS et la copie complète au CROS de la Guadeloupe pour le **12 mars** délai de rigueur.

Nous vous rappelons que les **numéros de SIRET** et **d'agrément sport** (DJSCS) constituent les **conditions impératives pour l'attribution d'une subvention CNDS**.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Délégué Territorial Adjoint du CNDS



Le Président du CROS
Co-Président de la commission territoriale

